



Économie circulaire : les enjeux économiques d'une transition écologique

Par Janez POTOČNIK *

Né à une époque où les ressources étaient abondantes et quasi gratuites, le modèle économique actuel a toujours fait une utilisation intensive desdites ressources, ce qui a conduit à la dégradation de notre capital naturel et a contribué au changement climatique.

Il est aujourd'hui indispensable de rompre avec ce modèle linéaire (extraire, fabriquer, utiliser, jeter) au profit d'un modèle circulaire qui prône non seulement une utilisation optimisée de chaque ressource, mais aussi une réutilisation de celle-ci. La concrétisation d'un tel changement exige la mise en œuvre de stratégies ambitieuses, c'est ce à quoi s'emploie aujourd'hui la Commission européenne.

Imaginons un téléphone mobile qui, plutôt que d'être jeté, serait transmis par son propriétaire à un nouvel utilisateur, qui serait facile à réparer et qui, en cas de panne de l'un de ses principaux composants, pourrait être équipé de nouvelles pièces et de nouvelles fonctionnalités et redevenir comme neuf – un téléphone dont les composants utiles, lorsque la réparation n'en est plus possible, seraient recyclés et transformés en de nouveaux produits, ou réintroduits dans la nature en toute sécurité.

Le potentiel économique d'un tel modèle a de quoi surprendre, même sur la base d'un scénario prudent : ainsi, remettre à neuf un téléphone mobile pourrait permettre d'économiser en coûts nets de matériaux 210 000 euros par million d'euros de téléphones mobiles vendus. Appliqué à différents secteurs, ce modèle permettrait de réaliser annuellement une économie de 490 milliards d'euros.

Dans les entreprises de production modernes, le coût des matières représente plus de 40 % des coûts totaux, contre moins de 20 % pour la main-d'œuvre. Or, l'Europe est très dépendante des importations pour la plupart de ses ressources et les prix de ces dernières vont continuer à augmenter et à devenir de plus en plus volatiles. Il y a donc un intérêt économique manifeste à utiliser plus efficacement les ressources et à réutiliser les matières – au sein d'une *économie circulaire*.

L'économie dans laquelle nous vivons, qui est apparue à une époque où les ressources étaient abondantes et pouvaient être utilisées à moindre coût, voire gratuitement, fait une utilisation intensive de ces ressources. Ce modèle a conduit à la dégradation de notre capital naturel et a contribué au changement climatique. Cependant, tant que seule une petite proportion de la population mondiale avait un mode de vie proche de celui de notre classe

moyenne, nous n'éprouvions pas les limites de notre planète. Or, d'ici à 2030, ce seront plus de trois milliards de personnes qui disposeront d'un niveau de vie identique à celui de notre classe moyenne. C'est là un succès magnifique, du point de vue du développement économique et de la réduction de la pauvreté, mais la pression exercée sur les ressources devient énorme. Nous pouvons déjà le constater au regard de l'augmentation du prix des ressources que la croissance de la demande mondiale a entraînée au cours des quinze dernières années, inversant ainsi la tendance à la baisse observée au cours du XX^e siècle.

Ces grandes tendances mondiales vont façonner le futur. Face à ces inévitables contraintes en matière de ressources, l'Union européenne doit se tenir prête à faire de ce défi de la révolution des ressources une opportunité. Comme elles l'ont montré en améliorant considérablement la productivité du travail en réponse à l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, les entreprises européennes doivent manifester de ce même esprit créatif et novateur pour remédier à la hausse des coûts des matières premières et d'autres ressources stratégiques.

Des améliorations progressives de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières sont possibles et même nécessaires, elles font en outre parfaitement sens d'un point de vue économique. Toutefois, elles ne suffiront pas pour parvenir au « découplage », c'est-à-dire pouvoir créer davantage de richesse tout en allégeant la pression sur les ressources naturelles.

C'est pourquoi nous devons abandonner le modèle linéaire actuel – extraire, fabriquer, utiliser, jeter – au profit d'un modèle circulaire. Nous devons nous efforcer non seulement d'exploiter au maximum chaque tonne de matière première, mais également de réutiliser encore et



encore ces mêmes matières afin de les valoriser davantage. Nous devons réparer, refabriquer, réutiliser et recycler, et favoriser ainsi l'émergence de nouveaux modèles d'entreprises et de négoce qui constitueront les fondements de l'économie circulaire et qui, en fin de compte, rendront caduque la notion même de déchet.

Mais pour cela, il nous faut mettre en place des stratégies ambitieuses qui favorisent ce changement : c'est ce que la Commission européenne se propose de faire.

Définir le cadre

Tout d'abord, la Commission européenne a fait de l'utilisation efficace des ressources l'un des piliers de sa politique économique structurelle que traduit sa Stratégie EU 2020 en faveur d'une économie intelligente, durable et inclusive.

Afin de définir le cadre nécessaire pour une croissance économe en ressources, la Commission a adopté, en 2011, la Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, qui décrit comment nous pouvons faire de l'économie européenne une économie durable d'ici à 2050. Cette Feuille de route propose un ensemble de mesures devant permettre d'accroître la productivité des ressources et de découpler la croissance économique de tout accroissement dans l'utilisation des ressources et de ses incidences sur l'environnement.

Pour ce faire, elle fournit un cadre permettant de concevoir et de mettre en place les actions futures de manière cohérente. Elle expose les changements structurels et technologiques nécessaires jusqu'en 2050 et fixe des objectifs intermédiaires à atteindre d'ici à 2020. Ces étapes illustrent ce qui devra être fait pour mettre l'Europe sur la voie d'une croissance durable et efficace dans l'utilisation des ressources.

Nous nous concentrons sur des domaines dans lesquels les décisions stratégiques peuvent vraiment faire la différence et nous luttons contre des obstacles tels que les défaillances du marché et les incohérences entre les approches adoptées. Nous avons voulu nous assurer que les différentes politiques convergent. Nous avons favorisé les thèmes transversaux, comme l'enjeu de prix ne reflète-

pas les coûts réels de consommation des ressources, la nécessité d'une réflexion innovante à plus long terme et la prise en compte dans nos stratégies d'une approche basée sur le cycle de vie et les filières. Nous avons proposé des mesures ciblant les principales ressources et les grands domaines clés - alimentation, logement et mobilité - qui sont les secteurs responsables de la plupart des incidences environnementales.

Le 2 juillet dernier, nous avons complété cette Feuille de route par un paquet de mesures sur l'économie circulaire (1), qui inclut des propositions législatives sur le traitement des déchets, faisant de celui-ci la pierre angulaire de l'économie circulaire. L'objectif est de relever le niveau d'ambition en matière de recyclage, de décourager l'incinération des déchets recyclables et d'éliminer la mise en décharge des déchets.

Il est notamment proposé d'actualiser et de revoir les objectifs de la directive-cadre relative aux déchets, de la directive sur la mise en décharge et de la directive sur les emballages afin d'en augmenter l'ambition et l'adéquation en soutien d'une économie circulaire. Des défis spécifiques en matière de déchets sont également abordés -

déchets alimentaires, déchets de construction et de démolition, déchets marins -, ainsi que les instruments nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et en assurer le suivi. Cependant, les déchets sont une partie de la boucle de consommation et de production, c'est pourquoi le paquet de mesures passe en revue la législation sur les déchets dans la perspective plus large des systèmes circulaires.

Plus précisément, la proposition

législative (2) adoptée le 2 juillet comprend les principaux éléments suivants :

- ✓ l'objectif de recyclage et de préparation au réemploi, en ce qui concerne les déchets municipaux, passe à 70 % d'ici à 2030 ;
- ✓ l'objectif de recyclage et de préparation au réemploi pour les déchets d'emballages passe à 80 % d'ici à 2030, avec des objectifs par matériau visant à augmenter graduellement ces pourcentages à partir de 2020, pour atteindre 90 % pour le papier en 2025, 60 % pour les plastiques en 2030, 80 % pour le bois



Photo © Laurent Cerino/REA

« L'objectif de recyclage et de préparation au réemploi pour les déchets d'emballages passe à 80 % d'ici à 2030, avec des objectifs par matériau visant à augmenter graduellement ces pourcentages à partir de 2020, pour atteindre 90 % pour le papier en 2025, 60 % pour les plastiques en 2030, 80 % pour le bois en 2030 et 90 % pour les métaux ferreux, l'aluminium et le verre en 2030. », canettes en métal destinées à être recyclées, association Le Valdocco ACIRPE, Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), janvier 2007.



en 2030 et 90 % pour les métaux ferreux, l'aluminium et le verre en 2030 ;

- ✓ la suppression du recours à la mise en décharge, d'ici à 2025, pour les déchets recyclables (incluant plastique, papier, métal, verre et bio-déchets), ce qui correspond à un taux maximum de 25 % des déchets mis en décharge ;
- ✓ des mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire de 30 % d'ici à 2025 ;
- ✓ l'introduction d'un système d'alerte précoce ("*early warning*") afin d'anticiper et d'éviter les problèmes résultant d'une mise en œuvre non conforme du paquet de mesures dans les États membres, notamment par la promotion de bonnes pratiques comme une meilleure utilisation des instruments économiques (taxes à la mise en décharge et à l'incinération, avantages fiscaux, actions au niveau des collectivités locales pour les inciter à agir) et par un renforcement de la collecte sélective ;
- ✓ l'amélioration de la traçabilité des déchets dangereux ;
- ✓ l'amélioration de la performance et de la gouvernance des systèmes de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) par la définition de conditions minimales obligatoires en cas d'application de cette responsabilité par les États membres ;
- ✓ la simplification par les États membres des obligations de rapportage et l'adoption de mesures de simplification administrative en faveur des PME les plus actives en matière de gestion des déchets ;
- ✓ l'amélioration des statistiques clés grâce à la clarification et à l'harmonisation des méthodes de calcul des objectifs ;
- ✓ l'amélioration de la cohérence globale de la législation en matière de déchets par la mise en concordance des définitions et la suppression d'obligations légales devenues obsolètes.

Supprimer les obstacles

Nous visons à lever les obstacles actuels à une utilisation efficace des ressources – pourquoi, par exemple, financerions-nous avec l'argent des contribuables la consommation de ressources limitées et/ou polluantes ? Nous nous efforçons de supprimer les subventions qui engendrent des comportements générateurs de déchets et de gaspillage de ressources. De même, nous devons veiller à ce que les marchés, les prix et la fiscalité reflètent davantage les coûts réels de l'utilisation des ressources.

À titre d'exemple, en 2013, nous avons formulé des recommandations à l'intention de 11 États membres afin qu'ils déplacent la charge fiscale pesant sur les revenus vers l'utilisation des ressources et/ou la pollution générée. Deux États membres ont reçu des recommandations spécifiques en vue de réduire des subventions dommageables à l'environnement dans le cadre de leur système fiscal, ce qui est essentiel au passage à une économie verte.

Nous encourageons les États membres à investir davantage dans une économie efficace dans l'utilisation des ressources. Ainsi, au titre du budget de l'Union européenne pour la période 2014–2020, il est prévu que près de 60 % du futur programme pour la recherche et l'innovation soient consacrés aux questions environnementales et climatiques. Au total, sur la période considérée, le financement en faveur de l'environnement pourrait s'élever à plus de 100 milliards d'euros, soit cinq fois plus qu'avant. Au titre des trois à quatre prochaines années, la Banque européenne d'investissement devrait accorder de 15 à 20 milliards d'euros de prêts supplémentaires à des projets publics et privés relatifs à une utilisation efficace des ressources.

Nous favorisons également les échanges et la diffusion de bonnes pratiques. Par exemple, nous sommes en train de mettre en place un réseau européen de services de conseil à l'intention des PME.

Travailler avec les parties prenantes

Nous devons travailler de concert avec les gouvernements nationaux, les entreprises, les ONG, les syndicats et les autres parties prenantes. C'est cette nécessité qui m'a conduit, il y a de cela quelques années, à mettre en place la Plateforme européenne sur l'utilisation efficace des ressources (3), qui comprend des dirigeants d'entreprise, d'autres commissaires européens, des ministres, des membres du Parlement européen, des leaders d'opinion, des ONG et d'autres organisations de la société civile. Son rôle est d'élaborer des recommandations sur les stratégies en matière d'efficacité des ressources et de promouvoir les comportements qui encouragent une utilisation efficace des ressources.

En 2012, la Plateforme a publié un manifeste qui plaidait en faveur d'une économie circulaire, résiliente et efficace dans l'utilisation des ressources. Depuis lors, elle a publié deux autres séries de recommandations stratégiques visant à inspirer de nouvelles politiques (par exemple, en matière de réutilisation et de recyclage), mais aussi à favoriser des actions volontaires des entreprises, telles que des projets expérimentaux pour mesurer l'empreinte écologique des produits, des rapports financiers qui tiennent compte de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la mise en réseau d'initiatives de symbiose industrielle, l'adoption d'un système d'approvisionnement durable, des initiatives visant à renforcer l'efficacité dans l'utilisation des ressources et à débloquer des sources de financement pour les PME, de nouveaux modèles d'entreprise favorisant l'utilisation efficace des ressources et, enfin, l'écologisation des emplois et des compétences.

Le paquet de mesures sur l'économie circulaire adopté en juillet est pour une grande partie basé sur les recommandations de la Plateforme.

Aider les entreprises pionnières

Les entreprises ont de plus en plus recours à la performance environnementale pour se démarquer et différen-



cier leurs produits sur le marché. Le nombre annuel total de rapports de durabilité est passé de pratiquement zéro en 1992 à environ 4 000 en 2010, et le nombre des labels écologiques dans le monde s'élève à plus de 400.

Cependant, cette prolifération constitue en soi un problème. Les entreprises multiplient les efforts et les dépenses pour démontrer leurs performances environnementales auprès de différents clients sur différents marchés. Mais les différents résultats obtenus sur la base de méthodes diverses sèment la confusion et nuisent à la confiance chez les partenaires commerciaux et les consommateurs. Cette confusion joue en faveur des opportunistes qui pratiquent l'écoblanchiment (le *green washing*) et donne un avantage indu aux concurrents qui ne prennent pas au sérieux les efforts initiés en faveur de l'environnement.

La création de conditions de concurrence équitables au niveau de l'Union sous-tend nos initiatives pour écologiser le marché unique. En 2013, nous avons proposé des méthodes permettant de mesurer l'empreinte environnementale des produits et des organisations.

Une phase pilote de trois ans, à laquelle participent des entreprises et des parties prenantes volontaires, a été lancée. L'objectif est d'élaborer des règles spécifiques aux différents secteurs d'activité et produits, et de mettre à l'essai, dans le cadre d'une procédure ouverte multipartenaire, diverses approches pour la communication des entreprises en direction des consommateurs et d'entreprises à entreprises.

Les marchés publics verts sont un autre outil important qui offre aux États membres d'énormes possibilités de profiter d'avantages déjà perceptibles pour les entreprises les plus à l'avant-garde.

Par l'intermédiaire de l'écoconception, nous sommes en train d'établir des normes environnementales minimales pour les produits vendus sur le marché européen qui, combinées à l'étiquetage énergétique, fournissent aux consommateurs des informations relatives à l'efficacité énergétique des équipements qu'ils achètent. Nous avons commencé à nous projeter au-delà de la seule efficacité énergétique en intégrant d'autres objectifs importants, tels que la durabilité, la recyclabilité, la possibilité de réutilisation ou encore l'utilisation rationnelle de l'eau et la réduction des émissions polluantes dans l'air. Nous nous concentrons sur les incidences environnementales réelles et sur les gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

En outre, je crois que les régimes de responsabilité élargie des producteurs établissent pour ces derniers des mesures d'incitation qui dépassent la seule fin de vie de leurs produits, favorisent la conception de produits innovants et permettent l'adoption de modèles d'entreprise utilisant efficacement les ressources. En tant que tels, les régimes de responsabilité élargie des producteurs sont un instrument qui soutient la hiérarchisation européenne des déchets, dont l'objectif est d'accorder la priorité (dans l'ordre) à la prévention, à la réutilisation et au recyclage des déchets.

Grâce à ce paquet de mesures sur l'économie circulaire, nous voulons améliorer la mise en œuvre des régimes de responsabilité élargie des producteurs en rendant ces régimes plus transparents et en soumettant leur fonctionnement à certains principes minimaux valables dans l'ensemble des pays du marché unique. Cela inclut une meilleure définition de la responsabilité des producteurs et du rôle des différents acteurs, des principes en matière de couverture des coûts liant les contributions payées par les producteurs aux coûts réels de gestion de la fin de vie des produits, un suivi des performances et un contrôle plus ciblés, une procédure améliorée pour la collecte des données et pour le rapportage, ainsi que le renforcement du dialogue entre parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.

Développer de nouveaux modèles d'entreprise

Il existe toute une série de modèles d'entreprise qui pourraient bénéficier de l'adoption de l'économie circulaire. Tout d'abord, il va de soi que ce qui entre dans le « cercle » (ou dans la « boucle ») doit être propre, d'où l'importance d'un approvisionnement durable, de sources d'énergie renouvelables et de matières de base entièrement recyclables.

Ensuite, la durabilité des produits est importante, car elle permet de réduire l'utilisation que nous faisons des matières premières rares. En effet, les produits les plus durables ont plus de chances d'être réutilisés par d'autres clients.

Les modèles d'entreprise fondés sur les services (par exemple, la location ou le partage), c'est-à-dire ceux qui reposent sur la vente de l'usage d'un produit et sa finalité plutôt que sur le transfert de sa propriété peuvent jouer un rôle de premier plan. Ces modèles d'entreprise peuvent contribuer à augmenter la durée de vie, la réutilisation et le recyclage des produits et permettre d'économiser des ressources, car les fabricants gardent davantage le contrôle sur leurs produits à des fins d'entretien, de remise en état et de réparation. Les clients y gagneraient également puisqu'ils ne paieraient que le service dont ils ont réellement besoin.

Enfin, une fois un produit hors d'usage, il conviendrait qu'il soit de préférence réparé et remis à neuf, ou refabriqué et réassemblé. Ce n'est que lorsque cela ne serait plus possible que les matières de base seraient recyclées. La mise en décharge n'a pas sa place dans une économie moderne, où les matières premières sont précieuses.

Cet objectif peut être atteint en grande partie si la conception du produit est bien pensée dès le début – une conception orientée vers la circularité, plutôt que vers le tout jetable.

Nous avons lancé plusieurs stratégies qui toutes favorisent ces modèles d'entreprise, notamment le paquet sur l'économie circulaire.



L'argument macroéconomique joue en faveur du passage à une économie circulaire

Il est essentiel de développer l'utilisation efficace des ressources pour garantir la croissance et les emplois en Europe. Une action en la matière ouvrira de vastes perspectives économiques, améliorera la productivité, fera baisser les coûts et stimulera la compétitivité.

De nombreuses études confirment que l'efficacité dans l'utilisation des ressources relève du bon sens économique. Chaque diminution d'un point de pourcentage dans l'utilisation des ressources primaires de l'Union européenne équivaut à environ 23 milliards d'euros d'économies pour les entreprises, et cela pourrait permettre la création de 100 000 à 200 000 emplois (4).

Une autre enquête (5) récente a chiffré à environ 28 milliards d'euros par an les économies qui pourraient être réalisées par les entreprises britanniques grâce à la mise en œuvre de mesures simples permettant une utilisation plus efficace des ressources et n'impliquant que des investissements à petite échelle (amortis dans l'année), voire même aucun investissement. L'émission dans l'atmosphère de 29 millions de tonnes de CO₂ pourrait ainsi être évitée annuellement.

Environ 22 milliards d'euros de ces économies sont liés à une utilisation plus efficace des matières premières et à une réduction des déchets générés. Les 28 milliards d'euros d'économies potentielles se répartissent entre tous les secteurs, mais concernent surtout la chimie, la métallurgie, l'électricité et les services d'utilité générale, ainsi que la construction et le transport routier de marchandises. Des études suggèrent qu'en Allemagne, il serait possible d'économiser de 10 à 20 % des ressources et de l'énergie, soit une réduction annuelle des coûts de l'ordre de 20 à 30 % (6).

Des économies d'énergie et des bénéfices substantiels pour l'environnement sont également possibles. Selon un rapport du Panel international des ressources des Nations unies, les économies d'énergie réalisées grâce à la production secondaire basée sur le recyclage pourraient, par comparaison avec la production primaire, être de 60 à 75 % pour l'acier et le zinc et atteindre 90 % (voire plus) pour l'aluminium et le platine. Un accroissement de la réutilisation et du recyclage grâce à l'économie circulaire réduit également l'impact environnemental local de l'exploitation minière et de la transformation des métaux.

Modifier les comportements des consommateurs

Il faut donner aux consommateurs des informations crédibles établies selon des modèles facilement identifiables d'étiquetage des produits. Ces informations doivent porter sur des aspects, tels que les incidences environnementales, le coût total de la propriété du produit sur l'ensemble de sa durée de vie et également, dans l'idéal, sur la durée prévue de sa période d'amortissement.

Nous nous efforçons de garantir que les choix durables deviennent accessibles, compréhensibles, attrayants et abordables pour tous les consommateurs tant en ce qui concerne les produits durables que les modes de vie durables.

Les consommateurs peuvent être sensibilisés au moyen de campagnes de sensibilisation, ainsi que grâce à l'éducation et à des conseils spécialisés. Notamment, il nous faut expliquer les avantages potentiels des services de crédit-bail (*leasing*), par opposition à l'achat des produits. Et je suis certain que le partage de produits est d'ores et déjà une pratique très répandue chez les jeunes d'aujourd'hui.

Les États membres et les entreprises disposent également d'autres instruments, qu'il leur appartient de développer davantage. Je pense notamment aux systèmes de reprise et aux mesures d'incitation financière en faveur des produits durables.

Je suis convaincu que les médias sociaux et les téléphones intelligents révolutionneront l'accès des consommateurs à l'information, ainsi que les possibilités de création de nouveaux modèles d'entreprise fondés sur le partage et le *leasing*.

Définir un objectif

Afin de nous assurer que nous concentrons nos efforts sur les secteurs appropriés, nous aurons besoin d'indicateurs et d'objectifs clés qui nous serviront de repères et nous permettront de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'économie circulaire.

La Plateforme européenne sur l'utilisation efficace des ressources a émis une importante recommandation invitant l'Union européenne à fixer des objectifs ambitieux et visibles permettant d'améliorer le découplage général entre l'utilisation des ressources et la croissance économique. Nous disposons déjà d'indicateurs et d'objectifs pour le carbone : la Plateforme a également convenu du fait que les progrès devraient être mesurés en la matière à l'aune de l'utilisation que nous faisons des matières premières, des sols et de l'eau.

La productivité matérielle nous sert d'indicateur principal, elle se définit comme l'unité de PIB produite divisée par le poids des matières utilisées. Il s'agit d'un indicateur indirect, mais c'est le meilleur dont nous disposons. En outre, il se fonde sur les comptes environnementaux officiels gérés par les instituts de statistiques de l'Union : de ce fait, il est reconnu par tous les États membres.

Cet indicateur doit prendre en compte les ressources mobilisées dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, et ce, pour deux raisons. En premier lieu, négliger les ressources contenues dans nos importations pourrait nous amener à en conclure que nous devenons plus efficaces dans l'utilisation des ressources, alors que cela pourrait correspondre en réalité à un déclin de la base industrielle européenne. En deuxième lieu, l'utilisation efficace des ressources ne concerne pas uniquement l'Union euro-



péenne : pour avoir une incidence au niveau mondial, elle doit également être adoptée par les pays tiers.

C'est pourquoi je suis favorable à l'adoption d'un objectif ambitieux fondé sur une consommation de matières premières qui tienne compte des ressources utilisées dans l'ensemble de la chaîne de production, y compris de celle des ressources importées servant dans la production industrielle européenne.

Le tableau de bord européen sur l'efficacité de l'utilisation des ressources propose une première série d'indicateurs concernant notamment les matières premières, les sols et l'eau. Il a été publié pour la première fois en décembre 2013 par Eurostat (l'office de statistiques de l'Union européenne) et il sera régulièrement mis à jour. Ce tableau de bord comporte également un ensemble plus détaillé d'indicateurs (7) (trente, au total) fiables et faciles à interpréter. Ceux-ci permettent d'évaluer l'utilisation des ressources naturelles dans l'Union européenne et de suivre les progrès accomplis sur la voie d'une économie circulaire utilisant efficacement les ressources.

Quelques observations pour conclure

Nous savons tous que des changements dans nos modes de production et de consommation sont nécessaires. La vraie question est de savoir si nous pouvons accueillir ces changements dans un esprit positif et tirer le meilleur parti des possibilités qu'ils nous offrent. La décennie à venir sera essentielle pour déterminer les

gagnants de cette course à la croissance verte. L'Europe doit faire davantage pour stimuler l'innovation et donner les impulsions qui nous permettront de ne pas rester à la traîne. Étant d'une nature optimiste, je ne doute pas du fait que l'efficacité dans l'utilisation des ressources et, plus largement, l'instauration d'une économie circulaire nous permettront de nous acheminer significativement vers une économie plus concurrentielle et plus respectueuse des limites de notre planète.

Notes

* Ex-Commissaire européen pour l'Environnement.

(1) <http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/>
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-763_fr.htm

(2) http://ec.europa.eu/environment/waste/target_review.htm

(3) http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/re_platform/index_en.htm

(4) http://ec.europa.eu/environment/enveco/studies_modelling/pdf/exec_sum_macro-economic.pdf

(5) Mars 2011, *The Further Benefits of Business Resource Efficiency*, ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni.

(6) http://www.aachener-stiftung.de/downloads/factorx_2nd.pdf

(7) http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/ree_scoreboard